

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
**du Fonds**  
**d'expérimentation**  
**pour la jeunesse**  
**2015-2017**

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : ACTIVITÉ ET ÉVOLUTION DU FEJ</b>	<b>page 5</b>
<b>1.1 RÉALISATION : ACTIVITÉ 2015-2016-2017</b>	<b>page 5</b>
1.1.1 LE LANCEMENT DE NOUVEAUX APPELS À PROJETS	page 5
1.1.1.1 Les plateformes régionales de mobilité internationale et européenne des jeunes	page 5
1.1.1.2 Des appels à projets déconcentrés en Outre-Mer	page 5
1.1.2 LA MOBILISATION DU FEJ SUR DES DISPOSITIFS NATIONAUX : « LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE » ET « LA FRANCE S'ENGAGE »	page 6
1.1.2.1 L'amorçage de la Grande École du Numérique	page 6
1.1.2.2 L'initiation du programme présidentiel « La France s'engage »	page 6
1.1.3 LE SUIVI DES PROJETS EN COURS	page 7
<b>1.2 CAPITALISATION, VALORISATION ET APPROPRIATION DES ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIMENTATIONS</b>	<b>page 11</b>
1.2.1 CAPITALISATION DES PRATIQUES D'ACTEURS	page 11
1.2.2 CAPITALISATION ET VALORISATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS	page 15
1.2.3 DES EXPÉRIMENTATIONS AUX INSTRUMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES	page 21
<b>PARTIE 2 : PERSPECTIVES DU FEJ</b>	<b>page 25</b>
<b>2.1 UN AMBITIEUX PLAN DE CAPITALISATION ENGAGÉ</b>	<b>page 25</b>
2.1.1 RÉALISATION DE PUBLICATIONS	page 25
2.1.2 ORGANISATION DE RÉUNIONS DE RESTITUTION ET PARTAGE	page 26
<b>2.2 UNE NOUVELLE PROGRAMMATION D'APPELS À PROJETS</b>	<b>page 27</b>
2.2.1 DES THÉMATIQUES À APPROFONDIR AU REGARD DES RÉSULTATS D'EXPÉRIMENTATIONS PASSÉES	page 27
2.2.2 DES SUJETS D'ACTUALITÉ PEU OU PAS EXPLORÉS PAR LE FEJ JUSQU'A PRÉSENT	page 29

## ANNEXES

## ÉDITO

L'intégration en 2016 du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse au sein d'un service à compétence nationale disposant d'une large autonomie, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), est un acte fort qui vise à renforcer ses moyens et son ancrage scientifique au service des politiques publiques. Adossée au service statistique ministériel et à une mission d'études et de recherche, assistée par une mission chargée de la valorisation et un centre de ressources spécialisées, la mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (MAFEJ) est désormais encore mieux armée pour porter et valoriser les travaux du FEJ.

Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, rattaché au Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), l'INJEP a la volonté d'être un pôle de ressource et d'expertise pour les acteurs et professionnels de ces domaines, en se situant à l'interface entre le monde de la recherche, les professionnels, les décideurs politiques ou encore bien sûr les jeunes eux-mêmes. Le FEJ joue pleinement son rôle dans cette dynamique, du fait même de la manière dont les connaissances apportées sont co-construites avec les différents acteurs dans le cadre des projets portés par le dispositif.

En plus du lancement et du suivi de nombreux appels à projets, la MAFEJ a ainsi effectué un effort spécifique sur la valorisation et la capitalisation des expérimentations passées qui doit se poursuivre pour les prochaines années. Il s'agit de mieux mettre en avant comment ce matériau nouveau peut apporter des éléments pour guider l'action publique, en complémentarité avec les autres données que nous produisons au sein de l'INJEP, qu'elles soient statistiques ou des travaux de recherche qualitatif ou quantitatif par exemple.

Notre ambition pour la MAFEJ est ainsi, à côté de son savoir-faire reconnu sur l'animation et le suivi administratif et financier des projets, qu'il convient de maintenir et développer notamment lors du prochain lancement de nouveaux appels à projets, de mobiliser les nouveaux moyens permis par l'intégration de la MAFEJ dans l'INJEP en termes de publication et d'événements, pour mieux valoriser la richesse des différents travaux produits grâce aux Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse.

**Thibaut de Saint Pol,**  
**Directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire**

## INTRODUCTION

La Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (MAFEJ) a rejoint l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre de la réorganisation de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Ce rattachement marque la volonté d'asseoir la vocation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) à produire des enseignements prospectifs et de recherche afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les futures politiques en faveur des jeunes à mettre en œuvre.

L'activité du FEJ s'est ainsi poursuivie ces trois dernières années entre lancement d'expérimentations nouvelles et capitalisation et valorisation des enseignements des expérimentations au bénéfice des politiques publiques de jeunesse. Néanmoins, cette période a été particulièrement mobilisée par l'initiative présidentielle intitulée « La France s'engage » lancé mi-2014, avec la sélection et le suivi de 93 lauréats parmi plus de 3 400 candidatures. Pour rappel, ce programme a pour ambition de soutenir des actions innovantes en vue de leur changement d'échelle. Le FEJ a amorcé la mise en œuvre du programme avant la création d'une Fondation d'utilité publique qui assure la pérennité du dispositif à l'avenir.

Parmi les anciens programmes lancés par le FEJ, la capitalisation des appels à projets liés à la mise en œuvre du Plan Priorité Jeunesse a été réalisée avec succès. Pour mémoire près de 100 projets avaient été sélectionnés, s'intéressant aux problématiques de lutte contre les discriminations, de soutien aux organisations de jeunes créées et portées par des jeunes, de prévention des violences sexistes, d'aide à la mobilité inclusive et à l'insertion professionnelle, à l'accès aux activités périscolaires et aux initiatives d'accès précoce à la culture et au développement de l'éducation populaire pour et par les jeunes.

En conséquence, de nombreuses publications de capitalisation et de valorisation des enseignements ont été éditées sous forme de notes de synthèse thématiques de présentation des enseignements et plusieurs numéros de la publication « INJEP Analyses et Synthèses » anciennement appelé « Jeunesse Etudes et Synthèses ». Le présent rapport présente également en annexes de multiples notes de synthèse de présentation des premiers résultats capitalisés pour les projets en cours, ainsi qu'une présentation de la mise en œuvre du programme « La France s'engage » et des premiers enseignements qui en sont d'ores et déjà tirés.

En perspective, un nouvel ouvrage de capitalisation des enseignements est prévu pour début 2019, dans la suite de celui paru en 2014 à La Documentation française. Le FEJ poursuit donc sa mission de partage des enseignements destinée au plus grand nombre d'acteurs concernés par l'orientation des politiques publiques en faveur des jeunes.

L'ambition est poursuivie de lancer de nouveaux programmes d'expérimentations en 2018 et les années suivantes pour approfondir des thématiques sur lesquelles les enseignements des expérimentations passées laissent apparaître des champs à creuser, ou encore pour explorer des terrains qui ne l'ont pas encore été jusqu'à présent par le FEJ.

# PARTIE 1 : ACTIVITÉ ET ÉVOLUTION DU FEJ

## 1.1 Réalisation : activité 2015-2016-2017

### 1.1.1 LE LANCEMENT DE NOUVEAUX APPELS À PROJETS

#### 1.1.1.1 Les plateformes régionales de mobilité internationale et européenne des jeunes

Initiée en 2014, la programmation du FEJ relative à la mise en œuvre du Plan Priorité Jeunesse, s'est poursuivie en 2015 avec le lancement d'un appel à projets pour la **mise en place de plateformes régionales en faveur de la mobilité internationale et européenne des jeunes**. L'objectif de ces plateformes est d'appuyer le développement d'outils de coordination des acteurs au niveau des territoires. Il s'agit par la mise en œuvre des projets de faciliter l'accroissement du nombre de jeunes effectuant une mobilité mais également la diversification de leur profil.

À noter que des expérimentations précédemment menées dans le cadre du FEJ avaient effectivement montré que les freins étaient multiples (coût, maîtrise d'une langue étrangère, influence de l'entourage, niveau scolaire) et que la conjugaison de plusieurs d'entre eux rendait souvent la mobilité improbable. Plus globalement, l'intérêt de la mobilité reste mal perçu tant par les jeunes que par leur famille, alors même que l'impact de celle-ci apparaît clairement dans les évaluations des expérimentations : valorisation de soi, (re)mobilisation dans un parcours d'insertion sociale et ouverture culturelle particulièrement. Le modèle de plateforme expérimentée dans certains projets a paru une solution généralisable pour répondre à l'enjeu de l'accès de tous les jeunes à l'offre de mobilité.

Ainsi, l'appel à projets doté d'un montant de 2 millions d'euros a été lancé le 5 février 2015, les résultats de la sélection ont été proclamés le 12 juin 2015. La démarche étant fondée sur l'essaimage d'expérimentations ayant produit des résultats positifs, les 20 projets ne font pas l'objet d'une évaluation concomitante.

Ces projets ont inscrit leurs actions sur les trois axes suivants :

- Mieux informer les jeunes, les encadrants de jeunesse et les responsables ou élus de structures pouvant bénéficier des dispositifs de mobilité européenne et internationale ;
- Mieux former les encadrants de jeunesse ;
- Mieux accompagner les jeunes vers et dans la mobilité.

Le soutien étant prévu pour une durée de 2 années, la plupart des projets prennent fin durant l'été 2017, un tiers à la fin de l'année. Les rapports finaux de mise en œuvre des projets sont attendus qui permettront **une capitalisation des enseignements envisagée pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2018**. Une note de présentation des projets et des premiers enseignements est disponible en annexe.

#### 1.1.1.2 Des appels à projets déconcentrés en Outre-Mer

Dans le cadre du partenariat qui lie le FEJ et le Ministère de l'Outre-Mer, une instruction commune a été réalisée le 7 décembre 2015 relative à la mise en œuvre d'un nouvel appel à projets du FEJ sur les territoires des Outre-mer. **Cet appel à projets a été pour la première fois largement déconcentré**. Chaque territoire sous l'égide des Sous-préfets de la cohésion sociale et de la jeunesse et en lien avec les Directions régionales Jeunesse, sport et cohésion sociale, a défini ses besoins, choisi ses thématiques d'intervention pour les jeunes et rédigé en lien avec la MAFEJ le cahier des charges de l'appel à projets, ce dernier devant reprendre sur les thèmes choisis les principaux enseignements du FEJ. Le lancement des appels à projets et la sélection des projets ont également été déconcentrés.

L'appel à projets est doté de 3 millions d'euros issus des contributions des entreprises ultramarines versées au FEJ. La répartition de l'enveloppe entre territoires a été établie en fonction du critère démographique (nombre de jeunes de 0 à 25 ans sur chaque territoire), le budget comprend l'appui aux projets et le financement du dispositif d'évaluation.

En conséquence, après une phase de travail commun avec les services déconcentrés, ont été lancés le 24 juin 2016 cinq appels projets concernant respectivement les territoires de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion. La clôture des appels à projets est intervenue le 2 septembre 2016, 94 dossiers ont été déposés, et 35 sélectionnés par les jurys locaux.

Parallèlement un appel d'offres pour l'évaluation des projets a été lancé et 5 structures ont été sélectionnées pour évaluer les projets. **Les enseignements sont attendus pour la fin 2019.** Une note de présentation des projets et des attentes en termes d'évaluation figure en annexe.

### 1.1.2 LA MOBILISATION DU FEJ SUR DES DISPOSITIFS NATIONAUX : « LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE » ET « LA FRANCE S'ENGAGE »

#### 1.1.2.1 L'amorçage de la Grande École du Numérique

**La Grande École du Numérique (GEN)** avait été annoncée par le Président de la République le 6 février 2015 avec pour mission, entre autre, d'identifier et de labelliser des formations courtes aux métiers du numérique destinées à tous les publics notamment les jeunes (décrocheurs, NEETS, issus des quartiers de la politique de la ville). Les formations sont labellisées pour 1 an renouvelable, certaines accompagnées d'un financement.

Avant sa constitution sous forme de GIP associant les ministères concernés, les régions et des acteurs privés en novembre 2016, il a été décidé de recourir à l'expertise du FEJ, en raison de l'amorçage à titre expérimental de la labellisation, et de le mobiliser comme outil administratif et financier pour le lancement du programme. Il a été abondé par des fonds du Plan d'investissement d'avenir pour ce faire (5 millions d'euros).

La GEN en partenariat avec les ministères concernés et le Commissariat général à l'investissement, a lancé le 17 septembre 2015 son premier appel à labellisation de « Fabriques du numérique ». La MAFEJ a été sollicitée pour mettre en place le dispositif d'appel à projets et participer à la sélection des candidatures. L'appel à projets s'est clôturé le 19 octobre 2015 avec 304 demandes déposées.

En février 2016, **171 labels ont été octroyés par le Comité de labellisation et 133 formations financées**, concernant 84 structures. Les formations retenues sont mises en place dans près de 130 lieux.

Le GIP Grande École du Numérique a vu le jour fin 2016, un représentant du ministère chargé de la jeunesse siège à l'assemblée générale du GIP au titre des contributeurs publics. Depuis, un second appel à projets a été lancé indépendamment du FEJ.

#### 1.1.2.2 L'initiation du programme présidentiel « La France s'engage »

Lancé en 2014, le programme « **La France s'engage** » (LFSE) a pour vocation d'identifier, de mettre en valeur, de soutenir et de faciliter l'extension d'initiatives socialement innovantes, portées bénévolement par des associations, des fondations, des entreprises. Ce programme interministériel placé sous l'égide du Président de la République, a été animé par le ministre chargé de la jeunesse, chargé également du soutien à la vie associative.

Le FEJ a été désigné opérateur pour la mise en œuvre du dispositif. Le fonds a été abondé par l'État (notamment programme d'investissement d'avenir) et par le groupe Total, partenaire historique du FEJ. Au long des 6 sessions semestrielles de sélection des projets lauréats, la MAFEJ a eu à instruire plus de 3300 candidatures et auditionner près de 300 structures candidates.

**À ce jour, 93 lauréats ont reçu le label « La France s'engage »** et bénéficié pour le développement de leurs projets d'environ 40 millions d'euros versés par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, ce montant se répartissant en subventions directes aux projets et en évaluation, accompagnement et communication.

En janvier 2017, il a été souhaité la création d'une Fondation déclarée d'utilité publique pour poursuivre l'activité au-delà du mandat présidentiel. Cette fondation privée intitulée « Fondation La France s'engage » a vu le jour en avril 2017 et aura en charge les futures sessions, le FEJ continuant à assurer le suivi des 93 lauréats d'ores et déjà désignés, ainsi que la capitalisation des enseignements qu'ils pourront produire. Une note présente le dispositif et les premiers enseignements en annexe.

### 1.1.3 LE SUIVI DES PROJETS EN COURS

Le travail de suivi des expérimentations en cours par l'équipe du FEJ s'est poursuivi ces trois dernières années sur près de 350 projets.

Plus de **275 conventions ont été signées**, dont 98 en 2015 essentiellement sur l'appel à projets APEP, 125 en 2016 dont l'immense majorité pour l'APGEN, et 55 en 2017 pour LFSE et l'APDOM5.

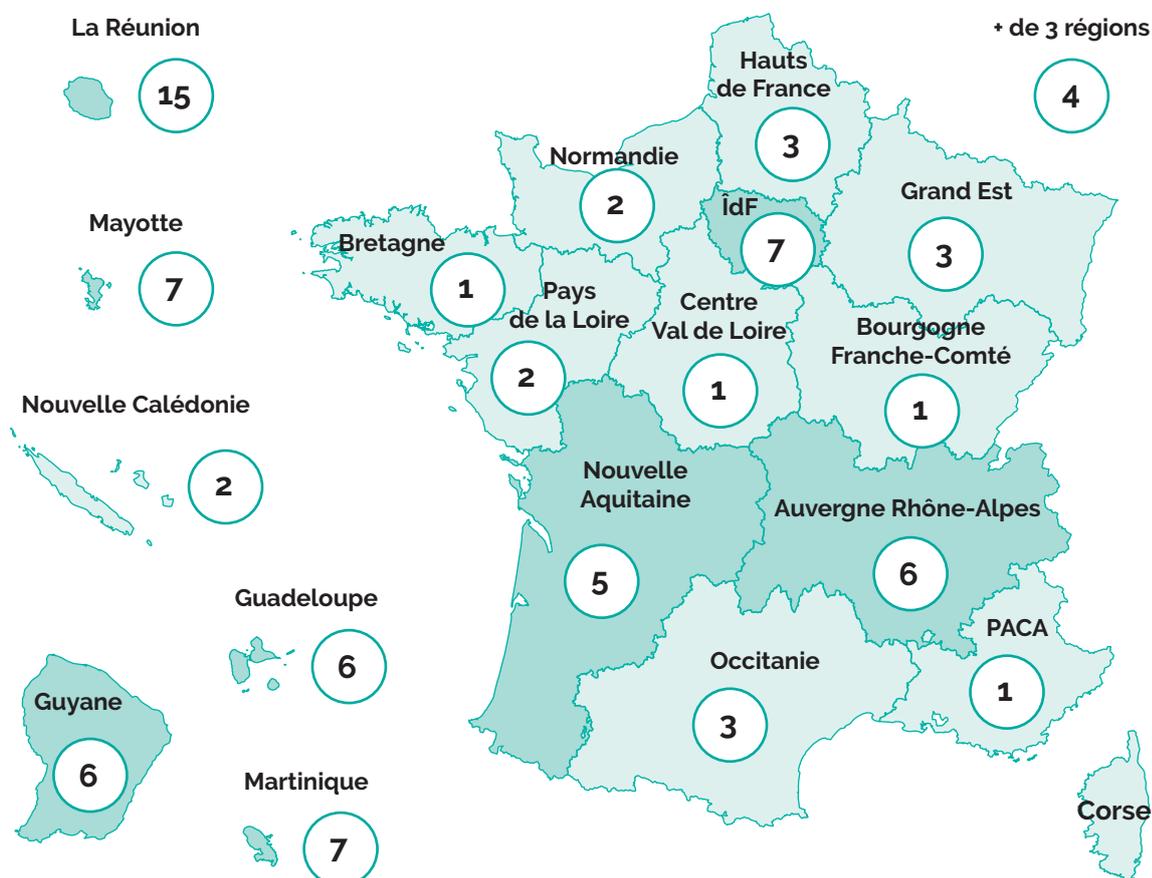
Ce sont au total **650 (164 en 2015, 337 en 2016 et 147 en 2017) bilans intermédiaires** qui ont été analysés tant sur la mise en œuvre des projets que leur évaluation, pour déterminer si la poursuite du projet est autorisée via le versement de la tranche de subvention prévue (2 par an). Au total, **430 ordres de paiement ont été émis en 2015, 509 en 2016 et 281 en 2017.**

Du point de vue de l'analyse des rapports finaux, ce travail n'a pas été possible au cours de l'année 2015 du fait de l'important travail relatif à la sélection des projets au titre du programme « La France s'engage » et le conventionnement des formations labellisées au titre de la « Grande École du Numérique » : en 2016, ce travail a pu reprendre son cours et **98 rapports finaux** ont été analysés, auxquels s'ajoutent **112 rapports finaux en 2017.**

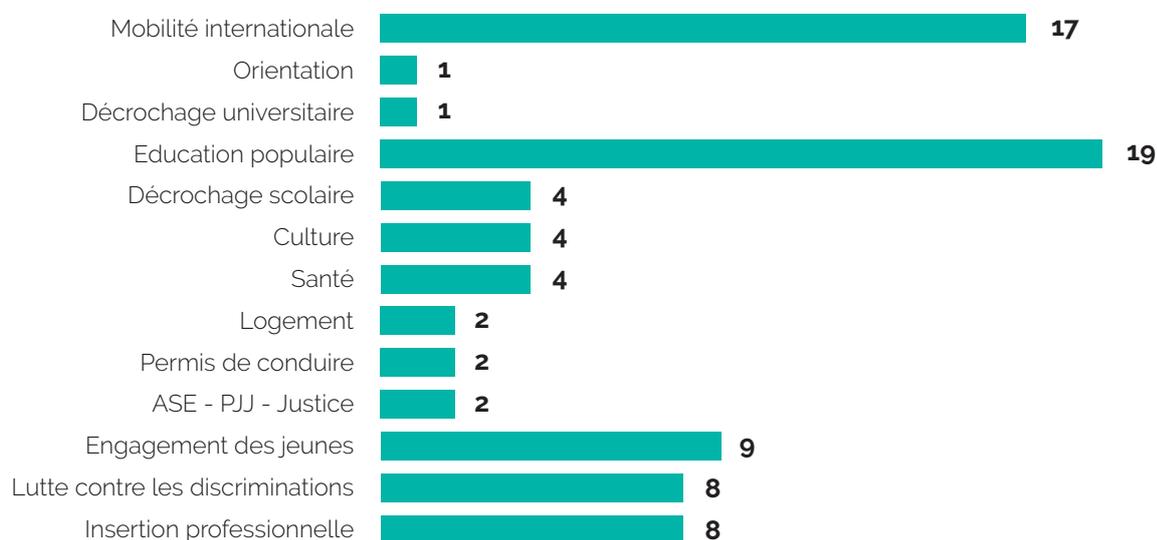
À ce jour, 81 projets se poursuivent jusqu'en 2019 sur les appels à projets en cours.

	Intitulé du programme	Nombre de projets	Équipe d'évaluation
<b>APOJ</b>	Développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes	17	PHARE
<b>APEP</b>	Education populaire pour et par les jeunes : pratiques numériques, lieux innovants et médias de jeunes	52	LERIS/La critic
<b>APDOM4</b>	Lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre Mer par la lutte contre les stéréotypes sexistes	16	Quadrant Conseil
<b>AP5</b>	Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes	16	Université Paris-Est Marne-la-Vallée
<b>APDISCRI</b>	Mise en évidence des discriminations envers les jeunes	4	Projets de mesure des discriminations portés par : IS Corum, Université du Maine, ATEC LERFAS et le CEREQ
<b>HAP_Culture</b>	Accès de tous les jeunes aux activités périscolaires et soutien aux initiatives d'accès précoce à la culture	6	ATEC LERFAS
<b>HAP IJ Réunion</b>	Améliorer l'offre d'information afin de favoriser un accès effectif des jeunes aux droits et aux services d'orientation	1	PHARE
<b>APPFRMI</b>	Plateformes régionales de mobilité internationale des jeunes	20	Pas d'évaluation Appel à projets d'essaimage
<b>APDOM 5</b>	Essaimage de projets en faveur de la jeunesse dans les DOM	30	5 évaluateurs : Pluricité, Geste/CREDOC, Agence Phare, Quadrant conseil, Socialab
<b>APGEN</b>	Amorçage et labellisation de formations Grande École du Numérique	93	Sans objet
<b>LFSE</b>	Changement d'échelle des projets d'utilité sociale	93	Itinere Conseil, Cabinet Geste, Planète Publique, Agence Phare

## CARTE DES PROJETS EN COURS

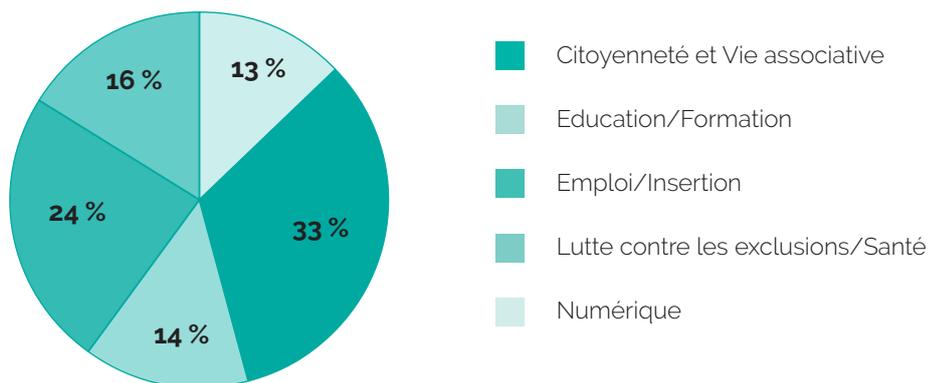


## NOMBRE DE PROJETS EN COURS PAR THÉMATIQUE

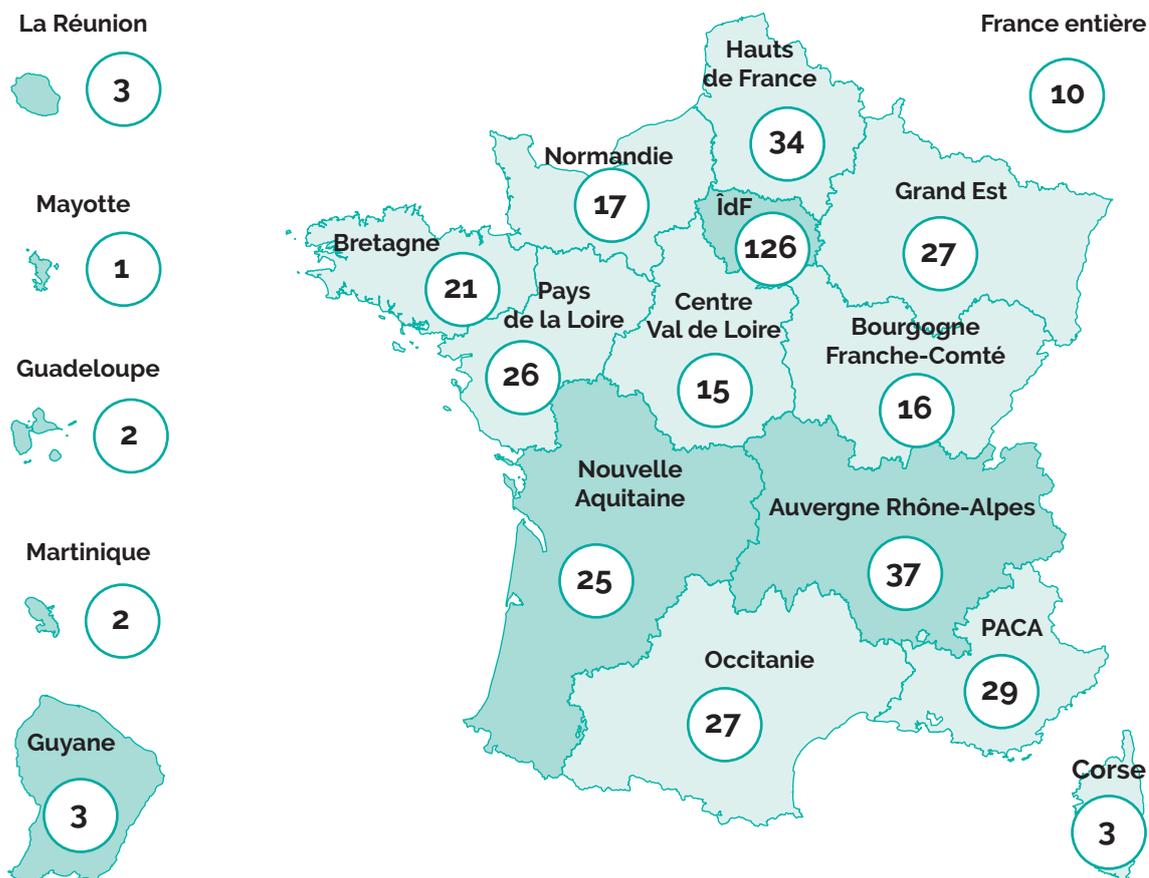


Par ailleurs, concernant les 93 projets retenus dans le cadre du programme LFSE, les données sont les suivantes quant à la répartition thématique et au déploiement territorial des projets :

## RÉPARTITION DES PROJETS LFSE PAR THÉMATIQUE



## CARTE DES IMPLANTATIONS LFSE



## 1.2 Capitalisation, valorisation et appropriation des enseignements des expérimentations

Entre 2015 et 2017, la MAFEJ a poursuivi le travail de capitalisation des pratiques d'acteurs et de valorisation des enseignements des expérimentations. Ce travail donne à voir **l'approche novatrice du fonds d'expérimentation** qui va au-delà du simple financement de projets socialement innovants, visant à « *favoriser la réussite scolaire des élèves, développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans* »<sup>1</sup>. Si le FEJ encourage en effet l'initiative de la société civile à partir d'actions de terrain qui sont expérimentées, la spécificité des expérimentations qu'il soutient repose sur leur évaluation, en vue de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Cet exercice participe ainsi à la production et la diffusion de **nouvelles connaissances dans le champ des politiques de jeunesse**. La diffusion des enseignements des expérimentations du FEJ doit favoriser **leur mise en débat et leur appropriation** par les décideurs publics et les acteurs des politiques de jeunesse. Le fonds d'expérimentation est également sollicité par de nombreux acteurs, intervenant notamment dans le champ de la jeunesse (mais pas seulement), pour partager son **expérience de la démarche expérimentale**, tant dans le soutien apporté à l'innovation sociale que s'agissant de l'accent mis sur l'évaluation rigoureuse des projets.

### 1.2.1 CAPITALISATION DES PRATIQUES D'ACTEURS

Le travail de capitalisation des pratiques des acteurs s'incarne dans des **temps de rencontres et d'échanges**. Mis en place dès 2009, les premiers ateliers thématiques nationaux étaient consacrés au suivi des expérimentations, à la pédagogie de la démarche expérimentale et évaluative et à la facilitation des échanges entre les structures porteuses de projets. Progressivement, les ateliers ont intégré des temps d'échanges autour des premiers enseignements obtenus. Certains ont été exclusivement dédiés à la restitution et au partage des résultats avec les acteurs concernés.

C'est dans cet esprit que depuis 2014, la MAFEJ a réuni à plusieurs reprises le **comité national de suivi des expérimentations du programme « Mise en évidence de discriminations envers les jeunes » (APDISCRI)**, la dernière fois en janvier 2017. L'objectif de ce programme d'expérimentation du FEJ, lancé au printemps 2014, est de disposer d'informations objectives et quantifiées sur les risques de discrimination encourus par les jeunes en fonction des critères habituellement pris en compte par les enquêtes disponibles (genre, origine, lieu d'habitation, etc), mais aussi selon le critère d'âge, c'est-à-dire du fait de leur jeunesse.

#### COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DES EXPÉRIMENTATIONS « MISE EN ÉVIDENCE DE DISCRIMINATIONS ENVERS LES JEUNES » (APDISCRI\_1, APDISCRI\_3, APDISCRI\_6, APDISCRI\_14)

Le Comité s'est réuni une première fois en novembre 2014. Il rassemble, entre autres, les différentes équipes portant les études et projets de testing statistique, les services ministériels concernés par les thématiques couvertes, des associations de lutte contre les discriminations, des associations de jeunes, des experts des questions de discrimination, etc.

<sup>1</sup> Décret n° 2011-1603 du 21 novembre 2011 relatif au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes.

Lors de sa seconde réunion en octobre 2015, les équipes de recherche impliquées dans les projets (ATEC-LERFAS, CEREQ, ISM CORUM, GAINS/UPEM) ont présenté des résultats préliminaires. Pour garantir la validité des protocoles d'enquête et de testing, ces résultats ne sont échangés qu'au sein du Comité (sous couvert d'un engagement de confidentialité de ses membres) et ne seront rendus publics qu'à la fin du programme d'expérimentation.

Les échanges ont également porté sur des points méthodologiques liés au déploiement des protocoles de testing et d'enquête (définition des critères testés et des territoires impactés, conditions de validité scientifique des opérations de testing...).

Une nouvelle réunion s'est tenue en janvier 2017, et a conduit à la définition d'un calendrier de restitution des résultats définitifs et susceptibles d'alimenter la réflexion des institutions sur les mesures à initier ou à coordonner, ainsi qu'une stratégie de valorisation des résultats courant 2017 et début 2018. ■

Fin 2014, la DJEPVA avait été sollicitée par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) pour initier un travail de **capitalisation spécifique à partir des enseignements des expérimentations du FEJ auxquelles les missions locales ont pris part.**

### L'IMPLICATION DES MISSIONS LOCALES DANS LES EXPÉRIMENTATIONS DU FEJ

Les missions locales se sont en effet fortement investies dans la démarche d'expérimentation sociale portée par le fonds d'expérimentation, depuis sa création en 2009. Parmi l'ensemble des projets soutenus par le FEJ, plus d'une centaine ont été portés par des missions locales. Nombreux sont également les projets ayant associé comme prescripteurs ou partenaires opérationnels des missions locales.

Ces expérimentations ont touché un peu plus de 50 000 jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et ont porté sur des thématiques centrales pour leur autonomie (réinsertion des jeunes sous main de justice, lutte contre le décrochage scolaire et universitaire, alternance, mobilité internationale, développement de l'entrepreneuriat, soutien aux ressources, aides au permis de conduire, logement, santé). Le soutien financier du FEJ a représenté une enveloppe globale d'environ 15 millions d'euros pour les missions locales, entre 2009 et 2014.

Une note de capitalisation multithématique a été produite par la MAFEJ au printemps 2015 et diffusée aux missions locales concernées afin d'alimenter les travaux de capitalisation en cours au sein du réseau. Ce document de travail est un « texte martyr » qui avait vocation à être enrichi des retours d'expérience des missions locales et d'éléments relatifs à la poursuite des actions.

Malheureusement, force a été de mettre fin au projet de capitalisation au regard des difficultés invoquées par les missions locales quant à leur mobilisation. ■

Le 20 novembre 2015, la MAFEJ a organisé un temps d'échange réunissant notamment une dizaine de missions locales, des évaluateurs et des services ministériels (Travail, Affaires sociales, Justice, Outre-mer) concernés par les expérimentations du FEJ ayant ciblé les jeunes en difficulté d'insertion. Ce séminaire a donné lieu à la présentation et la discussion des résultats de l'expérience contrôlée « De la santé à l'emploi / PresaJe » et un retour d'expérience de deux binômes porteur/évaluateur du FEJ sur la méthodologie expérimentale (« Groupement de créateurs » et « Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) »).

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EXPÉRIMENTATION « DE LA SANTÉ À L'EMPLOI / PRESAJE »

Le projet, porté par la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart et évalué par une équipe de chercheurs du Centre de recherche en économie et statistique (Crest), a impliqué plus de 1 500 jeunes volontaires fréquentant des missions locales qui disposaient d'un point « santé » avec un médecin (Clichy-sous-Bois, Sénart, Poitiers, Reims et Toulouse).

### Protocole d'évaluation :

L'expérimentation cherchait à déterminer le poids relatif des freins financiers et des « biais cognitifs »<sup>2</sup> dans le sous-investissement des jeunes en matière de santé. Pour ce faire, trois groupes de jeunes ont été constitués : un premier groupe était incité à rencontrer une assistante sociale chargée d'optimiser leur couverture médicale (programme 1), un deuxième groupe se voyait proposé, en plus du programme 1, une consultation avec un médecin chargé d'établir un diagnostic de leur état de santé et de les orienter, si besoin, vers des spécialistes (programme 2) et un troisième groupe ne faisait l'objet d'aucune orientation particulière et bénéficiait du suivi habituel par un conseiller de la mission locale (groupe témoin). Un tirage au sort a assigné les jeunes suivis par les missions locales à l'un des trois groupes. Cette méthode, appelée « randomisation » ou « expérience contrôlée », permet d'attribuer les différences observées entre les jeunes aux seuls effets des dispositifs expérimentés, car les groupes présentaient, en moyenne, des caractéristiques initiales (problèmes de santé, motivation à se soigner, freins socioculturels, difficultés financières, etc) similaires.

### Principaux enseignements :

Avec les deux programmes, la part de jeunes bénéficiant de la CMU-C passe de 20 à 25 %, mais seul le programme faisant intervenir un médecin permet de réduire la part de jeunes partiellement couverts (de 17 à 12 %), ce qui suggère que l'investissement dans une couverture santé nécessite une meilleure compréhension des gains futurs. Le programme 2 favorise également très fortement le recours à une consultation auprès d'un psychologue (la proportion double) ; il diminue également la proportion de jeunes femmes sans contraception et augmente la part de jeunes ayant déclaré un médecin traitant. Ces résultats plaident donc pour des **dispositifs permettant aux jeunes de prendre conscience de leurs besoins de santé**.

Le programme 2 augmente la participation des jeunes à des ateliers (de 22 à 28 %) et à des formations (de 42 à 50 %). Une interprétation possible de ce résultat serait que les jeunes dotés d'une meilleure connaissance de leur état de santé et pouvant se positionner comme acteurs de leur santé pourraient également s'engager de manière plus sereine dans un parcours de formation. L'absence d'impact sur l'emploi peut être rapportée au faible niveau de qualification des jeunes, pour qui l'accès à la formation est un pré-requis.

Grâce aux questionnaires construits par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), les données d'enquête permettent également de décrire précisément l'état de santé des jeunes passés par les missions locales. Elles font apparaître un problème d'envergure : **la santé mentale**. Près du tiers des jeunes interrogés présentent un état de santé psychologique auto-évalué « moyen » à « très mauvais » ; 36 % ont été diagnostiqués déprimés par les médecins et 15 % présentent un risque « modéré » à « élevé » de suicide. ■

2. La notion de « biais cognitifs », développée dans les travaux des psychologues Daniel Kahneman (prix Nobel en économie en 2002) et Amos Tversky renvoie ici aux erreurs de jugement (croyances erronées, sous-estimation des risques...) qui amènent les jeunes à prendre de mauvaises décisions pour leur santé.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EXPÉRIMENTATION DES GROUPEMENTS DE CRÉATEURS

Ce projet a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes déscolarisés de 18 à 25 ans par des pratiques professionnelles d'accompagnement fondées sur l'entrepreneuriat et la pédagogie du projet, telles que celles mises en œuvre par les Groupements de Créateurs.

L'accompagnement des Groupements de Créateurs est réalisé à partir d'une idée de création d'activité exprimée par le jeune, l'activité étant entendue au sens large : une association, une entreprise ou encore le développement d'une activité au sein d'une entreprise déjà existante.

### Actions menées :

Les actions sont mises en œuvre par les animateurs des Groupements de Créateurs, qui sont des professionnels de structures dédiées à l'emploi et l'insertion, en majorité des missions locales.

Les animateurs sont formés à la pédagogie du projet par l'ANGC et sont dédiés à l'accompagnement des jeunes dans le cadre du Groupement de Créateurs. L'accompagnement proposé s'articule autour de deux phases :

1. Une phase d'émergence d'une durée de 2 à 8 mois, pendant laquelle les jeunes sont accompagnés de l'idée au projet : elle concerne tous les jeunes entrés dans le Groupement de Créateurs.
2. Une phase de formation au Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA) d'une durée de 6 mois : elle ne concerne que les jeunes souhaitant mettre en œuvre leur projet de création d'activité à l'issue de la phase d'émergence et intéressés par le contenu de la formation.

### Protocole d'évaluation :

Le programme a été évalué avec une méthode d'**évaluation randomisée** et a fait intervenir 902 jeunes répartis sur 10 sites. Ces jeunes ont été assignés aléatoirement au groupe test recevant le programme (460) et au groupe contrôle ne le recevant pas (442 jeunes). La situation des deux groupes test et témoin a été mesurée 11 et 21 mois après leur entrée dans l'expérimentation par le biais d'enquêtes téléphoniques. Les questionnaires permettant de mesurer les variables de résultats portaient sur les investissements en capital humain, l'activité et les revenus, ainsi que des tests psychométriques destinés à mesurer l'autonomie décisionnelle et la motivation.

### Enseignements :

L'évaluation révèle une accélération significative et importante des investissements en capital humain. Elle montre une **progression des revenus d'activité et une diminution des revenus tirés des transferts sociaux familiaux**.

Cette progression des revenus d'activité s'effectue par une **forte augmentation des activités salariées, au détriment de l'activité indépendante**.

Le programme permet au final une **amélioration substantielle du niveau de vie, dans un environnement salarial stable, et une nette progression de l'autonomie financière**.

Le travail de capitalisation sur les expérimentations ayant associé les missions locales, entre autres, s'est poursuivi en 2016 avec une publication du FEJ articulant le regard des acteurs de terrain et celui des chercheurs sur le **rôle des compétences sociales<sup>3</sup> dans l'insertion sociale et professionnelle** et les pistes prometteuses pour activer ces leviers auprès des jeunes en difficulté. Une note de synthèse sur les enseignements des expérimentations menées en santé et un numéro spécial FEJ de la collection *Jeunesses : études et synthèses* de l'INJEP ont été publiés au premier semestre 2016.

Aussi, les 16 porteurs de projet du programme « Mobilité inclusive et accompagnement vers l'emploi des jeunes » (AP5) ont été réunis à plusieurs reprises en 2015 et 2016 par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), le prestataire retenu par la DJEPVA pour organiser **la mise en commun de bonnes pratiques sur la thématique de la mobilité inclusive des jeunes**. La MAFEJ a participé à l'ensemble des échanges de ces journées d'atelier. Ce cycle d'ateliers a permis la constitution d'une « boîte à outils » composée de fiches pratiques et fiches de capitalisation des projets.

Enfin, le 12 décembre 2016 a été organisée une **journée de retour d'expériences et de mise en perspectives** sur ces expérimentations, intitulée « Mobilité et insertion : nouveaux regards, nouvelles méthodes », qui a réuni plus d'une centaine de participants. Les actes de la journée sont disponibles sur le site du FEJ.

### 1.2.2 CAPITALISATION ET VALORISATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

Le travail de capitalisation des enseignements des expérimentations commence dès le lancement des projets grâce aux outils de suivi des expérimentations développés par la MAFEJ. Tous les six mois, les porteurs de projet et les évaluateurs remettent au FEJ un compte-rendu d'exécution relatant les actions menées s'agissant du déploiement du dispositif expérimenté ou du protocole d'évaluation. Ces éléments d'information sont analysés par la MAFEJ à l'aune du projet développé dans le dossier de candidature initial. À la fin de l'expérimentation, le porteur et l'évaluateur remettent un rapport final qui, après lecture et analyse, fait l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet du FEJ.

Parmi les rapports finaux remis ces dernières années, doivent être particulièrement soulignés ceux portant sur les expérimentations « Médiation sociale en milieu scolaire » (APSCO4\_20), « Égalité des chances et management de la diversité » (AP2\_097) et « Information Jeunesse – Service public régional de l'orientation » (IJ-SPRO), « PrésaJe » et « Groupements de créateurs » déjà cités plus haut.

Ces rapports d'évaluation donnent à voir la diversité des méthodes mobilisées dans le cadre du FEJ. Les évaluations des projets APSCO4\_20 et AP2\_097 ont reposé sur des protocoles quantitatifs rigoureux visant à identifier l'impact causal d'actions visant à lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, pour l'un, et l'effet des discriminations dans les relations de travail, pour l'autre. Les évaluateurs du programme IJ-SPRO ont, quant à eux, mobilisé des méthodes qualitatives pour questionner et préciser la contribution du réseau IJ au champ de l'orientation dans un ensemble de régions choisies comme préfiguratrices du SPRO (avant sa généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2015). La mise en relief de ces rapports est pertinente tant au regard de la **qualité des protocoles d'évaluation déployés** que de la nature des résultats présentés et leur contribution à la connaissance et la transformation de l'action publique.

*3. Ces compétences mises en évidence en psychologie se rapportent aux savoir-être et aux comportements des individus, comme l'estime de soi, la motivation, la persévérance, la confiance, etc. Les compétences pro-sociales, comme par exemple la capacité à s'intégrer à un groupe, l'aptitude au travail en équipe, les comportements coopératifs et d'entraide, ou les habiletés liées à la résolution de conflits, relèvent également de cette catégorie.*

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION « MÉDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE (MSMS) » (APSCO4\_20)

L'expérimentation MSMS, portée par le réseau national France Médiation et soutenue par la politique de la ville, entendait agir sur l'ensemble des acteurs de l'école ainsi que sur la manière dont ils interagissent, afin de prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école. Elle a reposé sur un **partenariat innovant avec l'Éducation nationale**, faisant intervenir en milieu scolaire des médiateurs formés et recrutés indépendamment de l'institution scolaire.

### Protocole d'évaluation :

La mesure de l'impact du programme a reposé sur un **protocole très solide** élaboré par une équipe de recherche du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences Po.

L'échantillon était composé de 40 territoires répartis dans 66 communes et 12 académies, en France métropolitaine et en Martinique. Chaque territoire comprenait deux sites scolaires situés dans un quartier relevant de la politique de la ville (Zones Urbaines Sensibles ou Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Chaque site scolaire était formé d'un collège et de 2 ou 3 écoles primaires situées dans sa zone de recrutement.

Un tirage au sort a déterminé, pour chaque territoire, le site scolaire bénéficiaire de l'intervention d'un médiateur. Cela permet de s'assurer qu'en moyenne bénéficier du dispositif est la seule différence significative entre les 40 sites bénéficiaires et les 40 sites témoins (non bénéficiaires). Par conséquent, si l'on observe qu'à la fin de l'expérimentation le niveau de harcèlement au sein des établissements bénéficiaires est inférieur à celui observé dans les établissements témoins, cette différence ne peut être expliquée que par l'effet du dispositif évalué. On est alors certain que les résultats ont été obtenus grâce au programme mis en place.

L'enquête finale déployée à la fin de l'année scolaire 2013-2014 (soit près de 18 mois après l'arrivée des premiers médiateurs) a concerné tous les établissements scolaires de l'échantillon, soit 5 829 collégiens (80 collèges) et 7 859 écoliers (226 écoles).

### Principaux enseignements :

Sur l'ensemble des élèves, le taux de harcèlement diminue de 11 %. Cet effet moyen, non statistiquement significatif, cache en fait une forte hétérogénéité de l'impact du dispositif selon le sexe et le niveau de scolarisation.

Ainsi, le taux de harcèlement déclaré par les garçons de 6<sup>e</sup> diminue presque de moitié. **Le programme semble surtout agir sur les élèves les plus touchés initialement par le harcèlement.** Ce résultat paraît d'autant plus robuste qu'il s'accompagne d'une **amélioration du bien-être psychologique et de l'estime de soi sociale des élèves**. Signe des effets bénéfiques de cette expérience : l'absentéisme scolaire des garçons de 6<sup>e</sup> diminue également.

De manière plus générale, le programme a contribué à un climat scolaire plus positif, marqué par une intensification de la relation école-famille et une diminution de l'absentéisme des enseignants. ■

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION « EGALITÉ DES CHANCES ET MANAGEMENT DE LA DIVERSITÉ » (AP2\_097)

L'expérimentation cherchait à mesurer au sein de magasins d'une grande entreprise de distribution les discriminations dont certains jeunes, employés de l'entreprise, peuvent être victimes de la part de leurs managers, du fait de leur origine et de leur genre, et le cas échéant, mesurer leur impact sur la productivité des jeunes concernés, ainsi que leur perception de la situation. **Les résultats de cette étude sont particulièrement novateurs**, car les travaux de recherche se concentrent habituellement sur l'effet de la discrimination dans le processus de recrutement et non sur l'impact dans les relations de travail.

L'étude menée par des chercheurs de l'École d'économie de Paris et du laboratoire J-PAL a reposé sur un protocole très rigoureux mobilisant l'appariement quasi-aléatoire entre les managers et les hôtes de caisse de l'entreprise en contrat de professionnalisation. Cette étude « quasi-expérimentale » est rendue possible par l'outil de planning utilisé par l'entreprise, permettant d'exposer quasi-aléatoirement des jeunes d'origine supposée européenne (SE) et des jeunes d'origine supposée non européenne (SNE) à des managers biaisés et à d'autres managers moins biaisés. À noter, la faiblesse des effectifs masculins n'a pas permis d'étudier l'effet causal de la discrimination fondée sur le genre.

### Principaux enseignements :

Les biais ou a priori des managers ont été mesurés à partir d'un **test d'association implicite (TAI)**, qui est un outil informatique permettant de **mesurer les biais inconscients des individus** envers certains types de personnes. L'origine supposée des individus a été déterminée à partir d'une analyse des noms et prénoms. Les résultats du TAI suggèrent que les managers ont des biais importants à l'égard des personnes d'origine supposée étrangère. Ainsi, **près des deux tiers des managers ont une préférence marquée pour des profils d'employés dont le nom évoque une origine européenne**. Ces résultats sont cohérents avec d'autres travaux menés en France et à l'étranger.

L'étude permet d'identifier un **effet négatif des biais ou a priori des managers sur la performance des hôtes de caisse d'origine SNE** : ces derniers scannent les articles plus lentement et ont des temps d'inactivité plus élevés. Par ailleurs, lorsque les employés d'origine supposée étrangère sont censés travailler avec des managers biaisés, ils sont beaucoup plus souvent absents. L'exposition aux a priori réduit également le temps passé au travail.

Plusieurs interprétations sont possibles. Elles reposent sur des mécanismes différents : d'une part, les managers pourraient superviser de manière différente les employés envers lesquels ils ont des a priori négatifs ; d'autre part, les employés concernés pourraient percevoir les a priori négatifs de leurs managers à leur rencontre avec pour conséquence, une moindre motivation et un moindre investissement. L'analyse de l'enquête menée auprès des hôtes de caisse après la fin de leur contrat suggère que **les managers biaisés ne sont pas perçus comme ayant eu un comportement actif négatif à l'égard des employés d'origine SNE**. Il apparaît, cependant, qu'il y a **moins d'interactions entre les managers biaisés et les employés d'origine supposée étrangère**.

Ces résultats semblent cohérents avec l'hypothèse que les managers biaisés auraient peut-être plus de difficulté à interagir avec les employés d'origine SNE et à leur demander plus d'effort, tel que rester plus tard en fin de journée. Cette différence d'intensité de supervision peut expliquer le plus faible investissement au travail des jeunes discriminés. La mesure de la discrimination reposant sur des biais implicites, il est probable que les managers identifiés avec des a priori n'ont pas conscience de leurs pratiques différenciées et discriminantes en matière d'encadrement.

Les résultats de cette étude sont inédits dans la littérature portant sur l'impact des discriminations sur les relations de travail. Ils appellent **d'autres travaux afin d'identifier les interventions les plus efficaces** pour lutter contre les biais mis en évidence et leurs effets sur la performance au travail. ■

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION « INFORMATION JEUNESSE – SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION » (IJ-SPRO)

### Contexte expérimental :

En janvier 2013, les inspections générales des Affaires sociales et de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ont conjointement préconisé d'instituer les conseils régionaux comme chefs de file du service public d'orientation. Fin 2013, le ministère de l'Éducation nationale et l'Association des Régions de France ont alors engagé dans huit régions (Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes) une **préfiguration du Service Public Régional d'Orientation** (SPRO).

Les 8 Centres Régionaux d'Information Jeunesse (CRIJ) impliqués dans la préfiguration du SPRO ont alors participé de novembre 2013 à mars 2014 à l'expérimentation « IJ-SPRO » soutenue par le FEJ. Les actions menées par les CRIJ dans le cadre de ce programme avaient pour objectif d'intégrer la dimension « information et accompagnement des jeunes » dans le SPRO<sup>4</sup>.

L'un des enjeux de l'expérimentation était de révéler les atouts et limites de l'Information Jeunesse (IJ) en matière d'orientation, d'évolution des pratiques professionnelles, d'identification de ressources sur le territoire et d'accessibilité de l'offre de service. L'évaluation de ce premier aspect visait donc à identifier les forces à valoriser et les faiblesses à corriger. Il s'agissait également d'identifier l'apport de l'IJ au sein du SPRO, en termes d'organisation partenariale et de coopération territoriale. L'évaluation a donc cherché à questionner la complémentarité entre l'IJ et les autres acteurs du SPRO.

### Principaux enseignements :

Les principaux enseignements s'agissant de la contribution de l'IJ au SPRO s'articulent autour de trois axes :

- **La volonté des CRIJ de mieux répondre aux besoins/attentes des jeunes**, c'est-à-dire : accroître la visibilité et la lisibilité de l'offre en orientation au sein des structures IJ ; impliquer les publics ciblés dans la production et la diffusion d'informations.
- **L'accompagnement et la professionnalisation du réseau IJ** : la question de la professionnalité et du degré de professionnalisation est un enjeu très fort se traduisant par la création d'outils de développement continu de compétences (formations, échanges de pratiques, etc) et par l'amélioration de l'intégration des BIJ et des PIJ (notamment portés par les villes) aux zones SPRO.
- **L'articulation des structures IJ avec le SPRO et le renforcement des partenariats**, c'est-à-dire : améliorer les interconnaissances, les coopérations et des dynamiques pouvant préexister - le réseau IJ travaillant déjà en amont de l'expérimentation avec différents acteurs et professionnels ; valoriser les expertises de l'IJ (sur la connaissance des jeunes, les démarches d'accompagnement et d'information, les outils numériques) ; proposer une ingénierie aux acteurs du territoire par les CRIJ, pour mettre en place des actions liées à l'orientation des jeunes.

4. Le SPRO a ensuite été acté par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars 2014, puis généralisé au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ces enseignements ont permis d'identifier **cinq points particuliers sur la contribution du réseau IJ au SPRO** : i) proposer un premier accueil ; ii) proposer des outils d'information à l'orientation ; iii) mobiliser sur des événements organisés par les partenaires SPRO ; iv) connaître et faire connaître le besoin des jeunes ; v) contribuer à renforcer l'autonomie des jeunes. ■

Lorsqu'ils concernent des expérimentations d'envergure dont les résultats sont susceptibles d'intéresser d'autres ministères, les rapports finaux d'évaluation sont transmis par le DIJ-DJEPVA aux cabinets et services ministériels concernés. Certains résultats font l'objet de réunions de **restitution dans un cadre élargi**.

Ainsi, la DJEPVA a organisé, le 11 septembre 2015, une **journée de restitution des résultats de l'expérimentation « IJ-SPRO »**. À partir de la présentation du rapport, il s'agissait d'amener les participants (les acteurs et partenaires du SPRO ainsi que les responsables des politiques de jeunesse) à s'interroger sur les enseignements tirés des actions menées par le réseau IJ en articulation avec le SPRO, concernant notamment :

- la mutualisation des pratiques et outils relevant de l'information et de l'orientation,
- la construction de partenariats avec les services interministériels en charge de l'Education nationale, du Travail et de l'Emploi, de l'Enseignement supérieur et de la Ville,
- la mise en œuvre des politiques territoriales et de la jeunesse en lien avec les collectivités.

Les participants étaient également invités à approfondir les questionnements et esquisser des modalités de collaboration avec des configurations partenariales nouvelles, dans un contexte territorial en évolution. Les cinq contributions de l'IJ au SPRO mises en évidence par l'équipe d'évaluation ont fait chacune l'objet d'un atelier de réflexion réunissant les acteurs du SPRO. Ces discussions par petits groupes ont permis, à partir des enseignements du rapport d'évaluation, de produire des analyses partagées par les acteurs.

Une première étape naturelle de l'intégration des résultats d'évaluation dans la définition de nouveaux instruments de politiques de jeunesse repose sur la mise en débat et une **diffusion la plus large possible des enseignements** des expérimentations du FEJ. Ceux-ci doivent donc être **disponibles et accessibles sous différents formats** favorisant leur appropriation par le plus grand nombre.

Depuis 2013, la MAFEJ a initié un travail de **synthèse des enseignements des expérimentations**, afin de favoriser la diffusion de ces nouvelles connaissances couvrant un large éventail des politiques de jeunesse et visant à renforcer l'autonomie des jeunes<sup>5</sup>. Cet exercice s'est poursuivi avec la réalisation d'une note de synthèse des enseignements des expérimentations dans les domaines de la santé publiée en septembre 2016.

La valorisation des résultats des expérimentations a continué également de s'inscrire dans le cadre du

travail partenarial avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), avant que la MAFEJ ne rejoigne cet institut au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ainsi, en 2015 la publication de deux nouveaux numéros spéciaux FEJ de la collection *Jeunesses : études et synthèses*, consacrés aux enseignements des expérimentations visant à lutter contre les stéréotypes sexistes en matière d'orientation scolaire (JES 25) et contre le harcèlement à l'école (JES 23). Le JES 25, intitulé « Agir pour une orientation non sexiste », a fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'un séminaire interne, organisé par le centre de ressources de l'INJEP à l'attention de ses lecteurs (**Rendez-vous de la Doc du 19 mai 2015**).



5. Pour une première compilation des enseignements thématiques, voir : [http://www.experimentationjeunes.gouv.fr/IMG/pdf/FEJ\\_RA\\_2012\\_fiches\\_complet\\_BD2\\_def.pdf](http://www.experimentationjeunes.gouv.fr/IMG/pdf/FEJ_RA_2012_fiches_complet_BD2_def.pdf). Le travail de capitalisation est complété via les annexes au présent rapport.

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse



D'autres numéros portant sur la santé des jeunes en difficultés d'insertion (JES 31), l'entrepreneuriat des jeunes (JES 33) ont été publiés en 2016<sup>6</sup>.

La collection de l'INJEP « Jeunesse, études et synthèses » a été remplacée en 2017 par une nouvelle collection INJEP « Analyses et synthèses » avec une sous-collection dédiée aux expérimentations. Celle-ci a vocation de permettre de valoriser des enseignements issus des expérimentations soutenues et évaluées dans le cadre du FEJ. Un premier numéro a été publié en juin relatif à l'engagement et aux leviers pour mobiliser les jeunes en retrait réalisés à partir des évaluations de plusieurs projets et notamment de l'APOJ.

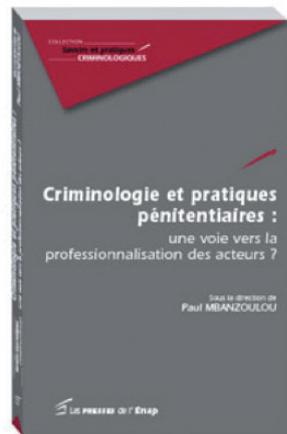
Suite à la publication d'un précédent JES consacré à l'accompagnement des apprentis et paru en mai 2014 (« Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations », JES 19), la MAFEJ est intervenue, le 12 mars 2015, pour présenter les projets concernés ainsi que leurs enseignements dans le cadre d'un **séminaire sur l'alternance** organisé par Plaine Commune (établissement public territorial regroupant neuf villes de Seine-Saint-Denis). Ce séminaire a réuni principalement des acteurs locaux (prescripteurs emploi, associations, entreprises, centres de formation, IUT, Conseil général...) concourant à l'insertion professionnelle des jeunes par la

promotion de l'alternance. Les échanges se sont notamment concentrés sur les conditions de transférabilité de l'accompagnement renforcé des apprentis, expérimenté dans le cadre du FEJ.

En 2014, la MAFEJ était intervenue aux 3<sup>es</sup> Journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire (Agen, 25-26 novembre), organisées par l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) et avait présenté une contribution portant sur la faisabilité du déploiement de la méthode expérimentale et, plus spécifiquement, des outils d'évaluation d'impact en milieu pénitentiaire. Cette contribution a fait l'objet d'une publication dans les Actes du colloque parus en septembre 2015<sup>7</sup>.

6. Il convient de souligner la contribution remarquable des stagiaires du pôle « Evaluation et capitalisation des résultats » de la MAFEJ aux différents travaux de capitalisation et publications menés en 2015 et 2016 : Leïla Njee (octobre 2014 – mars 2015), Youssef Soudi (mai – juin 2015) et Norbert Rugambage (octobre 2015 – avril 2016).

7. Bérard Jean, Charpentier Axelle, Pretari Alexia, L'évaluation de l'impact d'expérimentations en matière de réinsertion des jeunes détenus dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. In « Criminologie et pratiques pénitentiaires : une voie vers la professionnalisation des acteurs ? » (dir. P Mbanzoulou), collection « Savoirs et pratiques criminologiques », Presses de l'ENAP, septembre 2015.





Entre 2012 et 2014, la MAFEJ a représenté la France au sein d'un **programme de coopération multilatérale européenne** piloté par l'Allemagne et auquel participaient aussi la Finlande, le Luxembourg et le Danemark. Intitulé « **Transitions** », ce projet portait sur l'accompagnement des jeunes de la fin de leur formation jusqu'à leur insertion durable sur le marché du travail. Cet échange sur les pratiques nationales de chacun en la matière a donné lieu **en 2015 à la publication d'un recueil de bonnes pratiques et de recommandations.**

### 1.2.3 DES EXPÉRIMENTATIONS AUX INSTRUMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Les enseignements des expérimentations peuvent en effet être de nature à **orienter le choix de nouvelles politiques publiques**. Ainsi, la capitalisation de ces enseignements a substantiellement nourri les travaux du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ), qui a permis de faire des résultats d'évaluation le socle de la réflexion pour la mise en œuvre de nouvelles mesures en faveur de la jeunesse.

La MAFEJ représente également la DJEPVA et l'INJEP au sein de diverses instances intéressées par les enseignements des expérimentations du FEJ ou par son expérience s'agissant du déploiement de la méthode expérimentale : le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), le Comité scientifique de la Garantie Jeunes, le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (CNIRE), le Comité d'évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle, entre autres.

#### LE COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA GARANTIE JEUNES

Le Comité scientifique de la Garantie Jeunes visait à superviser **l'évaluation de la phase pilote de la « Garantie Jeunes »** afin de permettre d'analyser sa réussite en matière de ciblage des jeunes les plus en difficulté, de bonnes pratiques d'accompagnement, et son impact sur les trajectoires personnelles et professionnelles des jeunes.

La MAFEJ y représentait la DJEPVA. Dans le cadre de cette instance, son expertise a pu être mobilisée pour la rédaction du cahier des charges de l'évaluation qualitative et la sélection de l'équipe d'évaluation au terme d'un appel d'offres. Cette expertise s'appuyait notamment sur le retour d'expérience de la MAFEJ s'agissant de la capacité de certaines équipes d'évaluateurs à enquêter auprès de publics jeunes peu captifs.

Le rapport final d'évaluation a été remis courant 2017. ■

## LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

Le CIPD, créé en 2006, adopte chaque année un rapport transmis au Parlement retraçant les résultats de la politique de prévention de la délinquance et exposant les orientations de l'État en ce domaine. Le ministère chargé de la Jeunesse est appelé, parmi d'autres, à contribuer à ce rapport en présentant les actions mises en œuvre dans ses domaines d'intervention, parmi lesquelles les expérimentations FEJ concourant à la prévention primaire ou à la réinsertion des jeunes sous main de justice.

La MAFEJ représente également la DJEPVA dans différentes instances pilotées par le CIPD dans le cadre de la **prévention de la radicalisation** (référencement de bonnes pratiques, indicateurs de basculement dans la radicalisation, comité de suivi « étude des profils des personnes radicalisées »). ■

## LE CONSEIL NATIONAL DE L'INNOVATION POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Créé en mars 2013 et placé auprès du ministre en charge de la Réussite éducative, le CNIRE a pour mission de proposer de nouvelles orientations en matière de politique d'innovation dans le domaine de la réussite scolaire et éducative, de faire recenser dans les territoires les pratiques les plus innovantes, de proposer leur évaluation et de diffuser les plus pertinentes dans l'ensemble du système éducatif.

Un premier rapport a été remis en novembre 2014 à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; il formule 25 propositions visant à développer et à valoriser les actions innovantes dans le système éducatif. Le travail du Conseil s'est poursuivi en 2015 et 2016 avec l'objectif de **prolonger le rapport initial par des propositions « opérationnelles » s'appuyant sur des illustrations précises de pratiques observées sur le terrain**. La participation de la DJEPVA au CNIRE est pertinente au regard du nombre important de projets expérimentés par le FEJ dans des thématiques relatives, entre autres, à la réussite scolaire, la lutte contre le décrochage (scolaire et/ou universitaire) et l'orientation (233 projets depuis la création du FEJ). La DJEPVA a ainsi un rôle à jouer s'agissant de l'identification, parmi les expérimentations en matière de réussite éducative soutenues par le FEJ, de projets et de rapports d'évaluation pertinents, dont la valorisation permettra d'alimenter les réflexions du CNIRE.

La synthèse des travaux du CNIRE a été rendu publique en mars 2017. ■

## LE COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) est chargé de la maîtrise d'ouvrage d'une mission d'évaluation de la politique de démocratisation culturelle confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et au secrétariat général du MCC.

L'évaluation de la politique est menée sous trois angles principaux :

- la pertinence des objectifs fixés ;
- l'efficacité et l'efficience des actions menées en faveur de la démocratisation culturelle.

notamment au regard des enjeux d'accès de tous à la culture tout au long de la vie, d'émancipation des citoyens et de renforcement de la cohésion sociale ;

- la cohérence et la gouvernance de cette politique.

**La MAFEJ est impliquée dans la mise en œuvre de la politique de démocratisation culturelle** via le financement d'expérimentations favorisant l'accès précoce à la culture. C'est à ce titre que la DJEPVA siège au comité d'évaluation, qui oriente les travaux et valide les rapports avant leur transmission à la Ministre. Le Comité a vocation à constituer une instance de cadrage permanent et de co-construction de l'évaluation. La première réunion a porté sur le cahier des charges de l'évaluation (définition de l'objet évalué, échantillon retenu...), les outils d'observation et les thématiques pressenties pour les groupes de travail associés à la co-construction de l'évaluation. ■

## COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN OUTRE-MER

La MAFEJ représente la DJEPVA et l'INJEP au sein de cette instance qui a pour mission de suivre la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques de l'État outre-mer, en particulier les mesures en faveur du développement économique et social de ces collectivités, qu'elles soient antérieures ou postérieures à la LODEOM. La CNEPEOM doit remettre chaque année au Parlement un rapport d'activité et, tous les deux ans, un rapport public d'évaluation portant notamment sur l'impact socio-économique de l'application des titres II à IV de la LODEOM. La thématique Jeunesse est l'une des thématiques de travail pour l'année 2016-2017. La CNEPEOM a vocation à être réformée à compter de 2017. ■

## GRUPE DE TRAVAIL « DÉMARCHE DE CAPITALISATION DES INNOVATIONS SOCIALES ET TERRITORIALES » :

Suite à un groupe de travail initié au printemps 2015 réunissant des acteurs très différents (associations, entreprises privées, services de l'État, collectivités locales...) partageant un intérêt commun pour la question du changement d'échelle des innovations, au premier semestre 2016, le CGET a lancé un nouveau groupe de travail sur la valorisations d'initiatives qui ont fait leurs preuves afin de mieux structurer les politiques de soutien à l'innovation et répondre aux enjeux de diffusion des innovations territoriales.

La MAFEJ est impliquée dans cette démarche de par son expertise et expérience dans la capitalisation des résultats des innovations. À ce titre, elle contribue à alimenter la réflexion sur la mise en place d'outils communs (travail autour de plateforme, de moteur de recherche) pouvant déboucher sur une démarche de fédération de capitalisation. Les travaux se poursuivent en 2017 avec pour objectif de tester et améliorer des outils opérationnels de diffusion des innovations sociales et territoriales, une première version de l'outil devant être opérationnelle au premier semestre 2018. Il s'intitule « Carrefour des innovations sociales, mettre en commun des solutions au service des personnes et des territoires ». ■

## ATELIER D'EXPERTS WHAT WORKS CENTRES BRITANNIQUES : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LA FRANCE ?

L'Agence Nouvelle de Solidarités Actives a initié en 2016 une étude prospective concernant les What Works Centres et le contexte français, traitant la manière dont les données probantes sont produites, synthétisées, diffusées et utilisées en France. La MAFEJ est sollicitée pour son expertise en tant que partie prenante des questions de recherche, de transfert de la connaissance et des politiques publiques basées sur la preuve. La MAFEJ poursuivra son implication dans le groupe de travail. ■

Outre l'apport précieux de nouvelles connaissances sur des dispositifs innovants susceptibles d'améliorer les politiques de jeunesse, le FEJ est un acteur institutionnel reconnu pour son « **expérience** » dans le **déploiement de la méthode expérimentale, comme modèle innovant de l'action publique**. La MAFEJ s'emploie à répondre régulièrement à des appels à contributions ou à communications dans le champ de l'expérimentation, de l'évaluation et sur les thématiques relevant des politiques de jeunesse, et a ainsi présenté son retour d'expérience à l'occasion de plusieurs colloques ou auditions :

- « **Changer la conception des politiques publiques: quelle place pour l'évaluation?** », colloque annuel sur l'évaluation organisé par Sciences Po Lyon et la Société française de l'évaluation (Lyon, 13 janvier 2015) ;
- « **Éléments pour la réussite scolaire dans les milieux défavorisés : quels dispositifs de soutien face aux inégalités sociales ?** », journée d'études du projet « Don contre don/Gift for Gift » organisée par l'association Solidascension (Paris, 24 juillet 2015) ;
- « **Smart Data, Smart Methods: Challenges for Health Economics** », Hospinomics annual workshop École d'économie de Paris / AP-HP (Paris, 28 septembre 2015) ;
- « **Présentation de la démarche du FEJ** » devant une Délégation Ukrainienne de responsables ukrainiens de haut niveau issus des différents Ministères, dont le Ministère de la Jeunesse et des Sports, des ONG, de la société civile (Paris, 14 avril 2016) ;
- « **Place des jeunes dans les territoires ruraux** », audition par le Conseil économique social et environnemental (CESE) (Paris, 28 septembre 2016)
- « **L'insertion professionnelle des jeunes** », colloque de la Fondation Cognacq-Jay (Paris, 12 octobre 2016) ;
- « **Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses** », audition par le Conseil économique social et environnemental (CESE) (Paris, 25 octobre 2016) ;
- « **L'insertion professionnelle des jeunes** », audition par le groupe de travail France stratégie DARES pour le rapport au Ministre du travail (Paris, 1<sup>er</sup> décembre 2016) ;
- « **Quelles visions des objectifs d'impact social et quelles attentes pour leur évaluation** », journée de l'AVISE et de l'association française d'évaluation sur l'évaluation de l'impact social (Paris, 30 mai 2017) ;
- « **Présentation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse** », table ronde sur les démarches gouvernementales d'expérimentations, Innovation Growth Lab Global Conference (Barcelone, 13-14 juin 2017)
- « **La jeunesse en France au regard des appels à expérimentations du Fonds d'expérimentation jeunesse : des catégories et des enjeux, marge et normativité** », 7<sup>e</sup> congrès de l'Association française de sociologie : Sociologie des pouvoirs, pouvoirs de la sociologie (Amiens, 3-6 juillet 2017) ;
- « **Se projeter, s'identifier, participer au débat public : des leviers pour mobiliser les jeunes en retrait ?** » Colloque sur l'engagement des jeunes : de l'autonomie au pouvoir d'agir, organisé par le Dispositif Régional d'observation sociale (DROS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille, 5 octobre 2017) ;
- « **Les enseignements de l'évaluation de 16 expérimentations sur les pratiques numériques et les médias de jeunes** », séminaire de la DJEPVA : Actualités numériques dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Paris, 16 octobre 2017) ;
- « **L'expérimentation à l'épreuve du terrain : la marge de manœuvre des acteurs** », 14<sup>e</sup> conférence annuelle TEPP-Programme : Expérimentation et évaluation des politiques publiques, (Angers, 17-18 octobre 2017).

## PARTIE 2 : PERSPECTIVES DU FEJ

Outre le suivi et de l'analyse des projets expérimentaux en cours, les prochaines années auront pour **double ambition de capitaliser sur les enseignements acquis** en vue de leur valorisation et diffusion, et de **lancer de nouveaux programmes expérimentaux** approfondissant des champs d'ores et déjà explorés ou totalement nouveaux.

### 2.1 Un ambitieux plan de capitalisation engagé

Depuis 2012, le fonds est entré dans une phase importante de capitalisation des premiers enseignements des expérimentations. Cette démarche a pour objectif de rendre publics et d'analyser les résultats obtenus et leur portée, d'identifier les expériences et les bonnes pratiques mises en œuvre, de préparer l'essaimage en faisant se rencontrer les acteurs des projets et ceux qui pourraient s'emparer utilement des résultats des expérimentations et contribuer à l'extension des bonnes pratiques. L'objectif final est de préfigurer, en relation avec les décideurs concernés, des politiques nouvelles en direction de la jeunesse tant au niveau territorial que national.

#### 2.1.1 RÉALISATION DE PUBLICATIONS

La MAFEJ produit régulièrement des **notes de synthèses thématiques** de présentation des expérimentations ou de présentation des résultats des projets et des évaluations. Ces publications ont pour objet de dresser un panorama le plus large possible des expérimentations et/ou de leurs résultats.

En 2017, avec la publication du présent rapport d'activité du FEJ, a été entrepris un travail important de capitalisation et de production de notes de synthèse sur les thématiques suivantes :

- la mobilité internationale et européenne
- le harcèlement à l'école
- la lutte contre les discriminations envers les jeunes
- l'engagement des jeunes
- l'éducation populaire 2.0 (nouveaux lieux, nouveaux outils, numérique)
- les activités culturelles des jeunes
- la lutte contre les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge en outre-mer.
- les expérimentations déconcentrées en outre-mer
- le soutien au déploiement de l'innovation sociale (La France s'engage).

Ces notes dressent **l'état des lieux des projets et des premiers enseignements tirés** et ont vocation à être complétées à mesure que les rapports finaux relatifs aux projets et aux évaluations nous parviennent.

Pour 2018 est prévu notamment une note de capitalisation globale sur l'ensemble des expérimentations menées via le FEJ dans les territoires ultramarins, que ce soit dans le cadre des appels à projets dédiés spécifiquement à l'outre-mer, mais également des appels à projets généraux. Plus d'une centaine d'expérimentations sont concernées sur des champs thématiques multiples tels que l'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre l'illettrisme, l'accès aux soins ou encore le décrochage scolaire.

Le pôle évaluation et capitalisation de la MAFEJ produit également au nombre de deux à trois par année, des publications dans la collection « **INJEP analyses et synthèses** » ayant pour objet de traiter d'une question thématique précise suscitée par plusieurs expérimentations menées dans le cadre du FEJ.

Également, dans la continuité du premier **ouvrage paru à la Documentation Française** en septembre 2014 intitulé « De l'éducation à l'insertion : 10 résultats du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse », la MAFEJ entreprend de réaliser un second volume mettant en valeur d'autres thématiques pour lesquelles des expérimentations d'envergure ont été menées dans le cadre du FEJ. Le travail a commencé mi-2017 pour une publication fin 2018. La thématique choisie est « **discriminations, inégalités, mixités** ».

Enfin, une réflexion est engagée sur la manière de **célébrer la dixième année de création du FEJ** (fin 2018 - premier semestre 2019).

### 2.1.2 ORGANISATION DE RÉUNIONS DE RESTITUTION ET PARTAGE

À la fin des expérimentations de chaque appel à projet, des temps de restitution et de partage des enseignements sont prévus de différentes échelles.

Le plus souvent vers les parties prenantes et partenaires institutionnels. Ainsi, les principaux enseignements des expérimentations mises en place sur les **politiques d'éducation artistique et culturelle** font l'objet d'une restitution par l'évaluateur auprès des porteurs de projets et des partenaires fin novembre 2017.

Également, seront organisés en fin 2017 et 2018 des ateliers d'échanges sur les pratiques des porteurs de projets de l'APEP. Le nombre de projets étant importants dans le cadre de cet appel à projets, il a été décidé d'organiser des temps d'échanges multiples regroupant les porteurs de projets en fonction des similitudes thématiques ou de mise en œuvre de leurs projets. L'objectif est notamment de leur permettre de partager des bonnes pratiques, tout en permettant au FEJ de capitaliser sur ces échanges en vue d'une future valorisation.

Mais aussi sous le format d'événements ouverts plus largement au public. Dans ce cadre notamment, les retours d'expériences et les enseignements de ces expérimentations de l'APOJ viendront alimenter les échanges prévus dans le cadre des **Rencontres de l'INJEP du 14 décembre 2017** portant sur l'engagement des jeunes et intitulées : « Les nouvelles jeunesses de la démocratie : Une revitalisation de la participation citoyenne ? » ; ainsi que le **5 février 2018 une restitution publique, de type colloque, sur les discriminations** (APDISCRI) concomitamment à la publication de l'Injep Analyses et Synthèses. Cela pourrait également être l'occasion du lancement d'un nouvel appel à projets sur cette thématique.

Enfin, la MAFEJ répond régulièrement à des appels à communication dans le cadre de colloques ou conférences organisés par d'autres.

#### Calendrier prévisionnel de valorisation des résultats des expérimentations

	Date de valorisation prévisionnelle
APOJ	2 <sup>e</sup> semestre 2017
HAP_Culture	2 <sup>e</sup> semestre 2017
APEP	4 <sup>e</sup> trimestre 2017 puis 2018
OUTRE MER	1 <sup>er</sup> trimestre 2018
APDISCRI	1 <sup>er</sup> trimestre 2018
APFRMI	1 <sup>er</sup> semestre 2018
APDOM5	1 <sup>er</sup> semestre 2019

## 2.2 Une nouvelle programmation d'appels à projets

Le FEJ aspire également à lancer de nouveaux appels à projets d'expérimentation ou de nouvelles études en lien avec ses partenaires, dans la mesure où il serait abondé financièrement. À l'aune des enseignements d'ores et déjà acquis des expérimentations, un travail a été réalisé pour d'une part dégager des thématiques à approfondir qui à ce stade demeurent au statut d'idées, et d'autre part, identifier de nouveaux champs d'exploration via l'expérimentation. Une nouvelle programmation est d'ores et déjà prévue pour 2018.

### 2.2.1 DES THÉMATIQUES À APPROFONDIR AU REGARD DES RÉSULTATS D'EXPÉRIMENTATIONS PASSÉES

De nombreux programmes d'expérimentations ont été menés par le FEJ depuis sa création, desquels de nombreuses perspectives se dégagent pour aller plus loin dans la mise en place de solutions pertinentes pour l'action publique. Qu'elles soient issues du retour d'expérience des porteurs de projets et des outils qu'ils ont mis en place (modélisation, indicateurs, tableaux de bord, protocoles, guides, outils pédagogiques, etc), ou qu'elles émergent des observations mises à jour par les évaluateurs externes et indépendants, ces solutions et les conditions de leur transférabilité et d'essaiage pourraient être soutenues par le FEJ.

Des dispositifs et/ou des recommandations ont en effet été dégagés qui mériteraient une déclinaison et un développement dans les nouveaux appels à projets qui seront lancés dans le futur par le FEJ. Ils seront préalablement discutés au sein du Conseil scientifique et d'orientation de l'INJEP et du conseil de gestion du FEJ et portent par exemple sur :

#### La lutte contre les discriminations :

**Un appel à projets sur ce champ thématique est prévu au premier trimestre 2018.**

- Appel à expérimentations visant à lutter contre les discriminations liées à l'origine supposée et au lieu d'habitation car au regard des derniers résultats du FEJ sur cette thématique, si le critère d'âge n'est pas discriminant dans l'accès à l'insertion sociale, l'origine ethnique supposée et le lieu d'habitation le sont fortement.
- Droit à la formation par l'expérience et lutte contre les inégalités dans l'accès aux stages de troisième et en apprentissage.

#### L'apprentissage :

**Une réflexion est engagée pour lancer un appel à projets sur cette thématique au second semestre 2018.**

Pour les jeunes le choix de l'apprentissage c'est aussi une question d'accès au transport et au logement. Or, pour nombre d'entre eux les conditions économiques, matérielles et/ou d'aptitudes (capacité d'autonomie hors permis de conduire) constituent des freins importants à leur projet de formation en alternance. Ainsi par exemple le logement est une condition importante, puisqu'il présente, le plus souvent, un double besoin : l'apprenti doit pouvoir se loger à proximité de son lieu de formation d'enseignement général mais également sur le lieu de sa formation professionnelle d'apprentissage. La plupart du temps, l'apprenti est donc dans l'obligation de prendre un logement indépendant qu'il doit financer lui-même, ce qui constitue une charge lourde.

- **Faciliter l'apprentissage en agissant sur l'accès au logement et aux transports des apprentis** (propositions du Forum français pour la jeunesse). Ces nouvelles expérimentations pourront prendre appui que les enseignements déjà capitalisés par le FEJ, mais interviendront de manière spécifique sur les jeunes en apprentissage en lien avec les acteurs et les professionnels du secteur sur les territoires, notamment en milieu rural.

- **Expérimentation d'une matière manuelle et technique notée au collège**, afin de revaloriser les filières manuelles et techniques. Matière à décider au niveau local selon le potentiel en emploi et les filières proposées dans les centres d'apprentissages et lycées techniques. Les présentations des métiers ne permettent pas aux jeunes d'être dans « le faire », d'« être acteur » et surtout d'avoir un temps pour apprendre à être dans « le faire », c'est de la routine que vient l'amour du faire (Sennett) donc il s'agit non pas d'avoir une présentation de l'ensemble des apprentissages possibles mais d'en expérimenter un ou deux par an, à décider dans le projet d'établissement, selon le territoire. À tester en REP et hors REP.

#### La mobilité des jeunes :

- Articulation des actions mobilité et des actions emploi, mise en amont du parcours professionnel des actions mobilité.
- Fonction et expertise du conseiller mobilité.
- Modalités de participation des jeunes aux actions qui leur sont proposées jusqu'à la co-construction de l'animation des ateliers mobilité.
- Mise en cohérence des actions des différents acteurs locaux et décloisonnement des politiques publiques.
- Développement des expériences de stages à l'étranger pour favoriser l'insertion professionnels des jeunes en ou hors formation, et développer la citoyenneté européenne.

#### Le développement des pratiques numériques :

- Coopérations pour « toucher » plus de jeunes (consommateurs passifs des réseaux sociaux) et méthodologies pour accroître leurs motivations (appropriation des outils au profit d'un projet).
- Mobilisation spécifique des jeunes filles.

#### La prise de responsabilités des jeunes et leur engagement au sein d'organisations et /ou de projets collectifs :

- Professionnalisation, acquisition et reconnaissance des compétences, formation, outils de transmission.
- Méthodologies de mobilisation des jeunes en situation d'isolement et notamment les jeunes de bas niveau de qualification.
- Favoriser les différentes formes d'engagements des jeunes au niveau territorial par le biais des tiers lieux hors des cadres traditionnels.

#### Les pratiques culturelles :

- Méthodologies d'intervention auprès des jeunes des acteurs culturels, modes de coopération avec la communauté éducative, les élus, les parents. Ainsi il convient de voir comment ce type de dispositif peut-être essaimé, en le déclinant à d'autres formes d'art, mais aussi bénéficier d'une évaluation quantitative approfondie.

#### Le « vivre ensemble » à l'école :

- Les résultats du programme de formation des enseignants et des élèves à l'empathie démontrent que cette médiation des émotions par le biais des activités physiques, atypique, dans un environnement scolaire concentré sur l'intellect, a eu des effets sur le climat scolaire via le programme d'éducation à l'empathie, dans le cadre de la formation aux compétences sociales. Si l'adhésion des inspections d'académie, des enseignants et des élèves, et les résultats positifs en font une action au fort potentiel

de généralisation, ces effets sur la coopération et le vivre ensemble mériteraient une évaluation de type randomisé dans l'hypothèse d'un essaimage.

#### Le soutien aux entrepreneurs sociaux et à la vie associative :

- Capitaliser les méthodes et outils permettant de mesurer l'impact social. Un appel à projet pourrait être lancé auprès de structures (associations, fondations, entreprises, collectivités) mettant en place des outils de mesure. Des experts pourraient être sollicités pour accompagner les projets sur le terrain. Les effets de la maîtrise de ces indicateurs pourraient ensuite être évalués, quels effets sur la capacité de la structure à mieux piloter ses actions, développer ses services, lever et pérenniser ses financements, etc.

### 2.2.2 DES SUJETS D'ACTUALITÉ PEU OU PAS EXPLORÉS PAR LE FEJ JUSQU'À PRÉSENT

Différentes structures institutionnelles ou autres identifient des sujets d'actualité qui mériteraient d'être investigués. Parfois, elles encouragent le FEJ à s'emparer de ces sujets lui reconnaissant ainsi toute légitimité et intérêt à le faire.

#### Simplification et accès aux droits sociaux

Entre la fin de scolarité obligatoire à 16 ans à la stabilisation professionnelle qui intervient désormais aux alentours de 28 ans, la « jeunesse » constitue un parcours de 15 ans en moyenne vers l'autonomie, parcours alliant des phases de transition successives et une grande variété de situations. Dans ce cadre de très nombreux jeunes sont particulièrement exposés à des situations de décrochage et de rupture. Les nombreux changements de statuts et la variation des critères d'âge empêchent les jeunes d'accéder pleinement au droit commun. Le Défenseur des droits, le CESE, et l'ORENOVE (Observatoire des non-recours aux droits et services) observent un fort *non-recours au Droit et aux droits sociaux* (logement, emploi, formation qualifiante, allocations, bourses, etc) de la part des jeunes. La DJEPVA a expérimenté récemment un nouvel outil d'aide à l'information des jeunes (la boussole des droits). Pour autant des actions complémentaires sont à initier.

- **Informier dès le plus jeune âge et accompagner les jeunes dans l'accès aux droits sociaux** (proposition du Forum Français pour la Jeunesse et du CESE)

Exemples d'actions à identifier et évaluer : Développement à l'école d'outils pédagogiques et d'information sur l'accès aux droits, mise en place hors l'école d'accompagnements personnalisés, etc.

- **Pallier le non-recours des jeunes aux soins** (Proposition du CESE)

#### Jeunes en milieu rural

##### **Une réflexion est engagée pour lancer un appel à projets sur cette thématique au premier trimestre 2019.**

De nombreux jeunes en zones rurales se sentent délaissés par les politiques publiques, contraints par les ressources de leurs territoires, empêchés de se projeter sur des filières davantage diversifiées (enseignement supérieur, création de nouvelles activités) et sur des espaces augmentés (mobilité). On constate ainsi par exemple des *phénomènes d'autocensure* notamment des *garçons par rapport à l'enseignement supérieur*, phénomènes liés au défaut de perspectives d'emploi sur leurs territoires. Il s'agirait donc de :

- **Soutenir le développement de nouvelles activités sur les territoires ruraux** (proposition de campus ruraux du CESE). Le FEJ soutient actuellement 2 expérimentations menées par le MRJC qui pourraient préfigurer le lancement d'un nouveau programme d'expérimentation de « campus rural », l'un s'appuie sur l'animation de lieux dédiés aux projets et pratiques numériques, l'autre sur les dynamiques territoriales rurales, l'incubation et le développement de nouvelles activités pour et par les jeunes.
- **Rapprocher l'école et l'université** (proposition du CESE). Pour agir sur le sentiment exprimé par certains jeunes scolarisés « de ne pouvoir envisager autre chose » que des filières courtes et un ancrage local,

pourraient être évaluées les passerelles mises en place ou à mettre en place entre l'école et l'université. Le CESE<sup>8</sup> préconise de favoriser la présence d'universitaires au Conseil d'administration des établissements secondaires ruraux et le développement d'interventions en lycées d'étudiants. Ces modalités de coopération peuvent permettre de mieux faire connaître aux jeunes les études supérieures, mais également de développer des échanges entre territoires ruraux et urbains, ainsi que des opportunités de mobilités européennes (ex : projet AJIR en Ardèche).

### Expériences de mixité sociale dans les parcours des jeunes

Plusieurs événements importants de ces dernières années ont mis en lumière l'écart qui se creuse entre plusieurs jeunes qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer, ni à l'école, ni sur les territoires, ni même dans le milieu associatif. Les dispositifs, indirectement, en ayant tendance à cibler une population continuent de séparer des populations. Des récentes expérimentations ont montré la difficulté de rendre réelles des objectifs affichés de mixité. Plusieurs évaluations montrent qu'il est important d'être plus précis quant aux différentes populations que l'on souhaite mélanger en partant des constats de terrains (séparations sociales, ethnique, religieuse...). Il s'agit de lancer des appels à expérimentations visant à travailler cette mixité et à en observer les effets, les modalités de mise en œuvre et les effets sur les jeunes.

- **Impulser et évaluer des actions de mixité : mise en présence de groupes de jeunes séparés et pédagogie de la rencontre.**

### Accompagnement des ruptures de parcours des jeunes vulnérables par des dispositifs simplifiés

Parmi les populations les plus vulnérables, les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire (rappelons que 55 000 enfants et adolescents sont hébergés en établissements) au fort besoin d'accompagnement (Une récente étude de l'INED mettait en lumière le fait que 30 % des jeunes de moins de 30 ans sortaient de ces dispositifs). Le Pass accompagnement testé sur un territoire lors d'une expérimentation permet d'éviter les ruptures de parcours liées aux différentes transitions des parcours de ces jeunes : fin de placement, entrée en formation, recherche d'un emploi, rupture familiale, mobilité pour l'emploi... L'aspect guichet unique du dispositif facilitant l'accès pour des jeunes qui se voient parfois radiés des dispositifs d'aides, de par l'opacité des procédures. Le dispositif tendrait donc à être essaimé et évalué en se posant la question des coûts et avantages de ce type de dispositif.

---

8. Rapport CESE sur la place des jeunes dans les territoires ruraux – 2017 (page 29).



**L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un service à compétence nationale rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'éducation nationale.**

**Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.**

**Sa mission : contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation.**

**Son ambition : partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.**

■ L'INJEP, creuset de nouvelles connaissances et de nouvelles données publiques. Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes...), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et sur le sport. L'INJEP conduit ainsi un vaste programme d'études et de recherches sur ces questions. Il comprend également le service statistique ministériel chargé de la jeunesse et du sport et produit à ce titre des données statistiques sur ces thématiques.

■ L'INJEP, laboratoire d'idées : expérimentations et pratiques innovantes. À travers l'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, l'INJEP accompagne les initiatives innovantes des acteurs de terrain. L'objectif est d'étudier les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces. Il suit les expérimentations, leur donne de la visibilité et, à partir de leurs évaluations, propose des pistes de capitalisation pour la mutualisation et l'essaimage de bonnes pratiques.

■ L'INJEP, lieu unique à l'interface des différents acteurs. À la croisée des univers de la recherche, des statistiques publiques, des élus ou professionnels, l'INJEP est un expert de référence capable de produire des données et des analyses qui bénéficient à la fois des apports de la recherche et de l'expérience de terrain. Grâce à ce positionnement spécifique, il joue un rôle de passerelle entre les différents acteurs à travers de nombreuses publications, des produits documentaires et des événements.

Reprographie : atelier d'impression et de tirage de la direction des finances, des achats et des services (DFAS)  
du secrétariat général des ministères sociaux (SGMAS)